

ton et qui pourrait peut-être avoir un caractère confidentiel. Je puis donner l'assurance à mon honorable ami que de la part du Gouvernement il n'y a pas de correspondance qui ne soit déposée sur le bureau de la Chambre.

M. SPROULE: J'ai toujours compris que lorsque deux pays entrent en négociations de cette manière, chacun prépare une note de ce qu'il propose, que ce soit accepté ou refusé, et cette note est toujours, par la suite, à la disposition du Parlement. Dans des négociations de ce genre, la correspondance confidentielle doit toujours être limitée, si même il en existe. Tout ce que nous avons, ce sont les trois lettres qui sont datées toutes du 26 mars, tandis qu'il y a eu des négociations longtemps avant cette date. Mon honorable ami (M. Schaffner) a posé une question très à propos au ministre relativement aux concessions que nous avions reçues en retour des Etats-Unis, et comme le ministre ne pouvait pas répondre, je le présume, nous n'avons pas eu de réponses. Si nous acceptons la déclaration du ministre, le seul devoir qu'avait le président était d'interpréter une question de droit comme un juge l'aurait fait au tribunal et nous sommes tenus de penser que le président traitera cette question au point de vue juridique, sans prendre en considération les concessions que nous pourrions faire.

Pourtant le ministre des Finances voudrait induire la Chambre et le pays à croire que l'interprétation juridique de la loi par le président dépendrait de notre octroi aux Etats-Unis de concession sur ces treize articles, ce qui n'est pas faire un très grand compliment au président pour sa capacité comme juge.

Je suis tenu de croire que cela n'aurait pas du tout influencé le président; mais, comme le ministre l'a dit, il a interprété cette loi comme un juge l'aurait fait au tribunal. Par conséquent, toutes les concessions ont été faites par nous et nous n'en avons pas reçues en retour, aussi je crois que le pays dira comme moi que c'est en réalité de notre part un abandon sur toute la ligne. J'espérais que sur quelques articles importants pour lesquels il nous était avantageux d'avoir un débouché sur le marché américain, comme les grains, les produits de la laiterie et le bétail, nos voisins nous auraient accordé quelques concessions, mais on n'en parle pas du tout. Pour la pulpe de bois, la situation reste la même. Si nous imposons une taxe d'exportation sur la pulpe de bois, ils sont en droit d'augmenter leurs droits de douane sur le même article. Je n'ai pas à dire beaucoup de choses sur cette question, parce que nous ne sommes pas en état de juger ce que nous obtiendrons jusqu'à ce que

nous puissions connaître le montant de nos importations des Etats-Unis, pour les différents articles désignés, comparativement avec les autres pays et quelle sera probablement la diminution du revenu résultant de la réduction des droits. Il y a beaucoup d'autres questions importantes qui devraient être étudiées sérieusement et que le ministre nous assure que nous aurons une occasion d'examiner. Je désire faire encore une observation. L'honorable ministre a dit qu'il fut un temps où nous, nous sommes rendus à Washington mais que c'est le contraire aujourd'hui. Il me semble, d'après ce qui a été publié dans les journaux au sujet des bons services qui ont été rendus par le rédacteur du "Globe" de Toronto, qui a détrompé le gouvernement américain et a fait disparaître de son esprit les impressions erronées, que ce personnage a dû être envoyé à Washington par le Gouvernement.

L'hon. M. FIELDING: Mon honorable ami veut-il me permettre de lui dire que je n'ai pas traité sérieusement cette question quand elle a été soulevée par l'honorable député de Leeds-et-Grenville (M. J. D. Reid); mais si mon honorable ami parle sérieusement, qu'il me permette de lui dire qu'il n'y a pas le moindre motif pour justifier la supposition que ce personnage a été envoyé à Washington par le Gouvernement.

M. J. D. REID: Alors il doit avoir dit une fausseté.

L'hon. M. FIELDING: Non, je suis sûr que M. Macdonald ne dira pas qu'il a été envoyé par le Gouvernement.

M. SPROULE: Il s'est du moins efforcé de donner au pays l'impression qu'il avait fait quelque chose et même quelque chose d'assez bien. Il n'est pas probable qu'il se serait rendu à Washington de son propre mouvement sans conseil ou avis venant d'une certaine source, et la source la plus naturelle serait le premier ministre ou le ministre des Finances. La question suivante me vient à l'esprit: était-il à Albany comme un des plénipotentiaires?

L'hon. M. FIELDING: Il y avait beaucoup de correspondants de journaux à Albany et M. Macdonald était l'un d'entre eux. Que veut dire mon honorable ami lorsqu'il demande s'il était l'un des plénipotentiaires.

M. SPROULE: Je veux dire s'il a pris part aux discussions.

L'hon. M. FIELDING: Certainement non, en aucun cas et sous aucune forme.